

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_33
id. 5403

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Sont absent(s) :

M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT
"ASSOCIATION LE VALLON"**

L'association le Vallon (association loi 1901 sans but lucratif) est gestionnaire d'une maison d'accueil et d'un hôtel hospitalier dans l'enceinte de l'hôpital de Rangueil à Toulouse. Son objectif est double :

- recevoir les parents des personnes hospitalisées afin de leur permettre d'être proches d'eux dans la mesure où ceux-ci ne sont pas domiciliés sur Toulouse ou sa périphérie,

- en partenariat avec les hôpitaux de Toulouse, recevoir des patients envoyés par ces établissements dans le cadre de soins en ambulatoire ou en hospitalisation de jour.

La maison d'accueil le Vallon comprend à ce jour 35 chambres. Elle est ouverte 365 jours par an et fonctionne 24h/24h grâce à 7 salariés et 40 bénévoles.

La législation sur les maisons d'accueil hospitalières prévoit que l'établissement doit comporter une salle d'eau et toilette dans la chambre ou à proximité, et au même étage que les chambres, à raison d'au moins une unité pour trois chambres. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, l'association le Vallon doit réaliser des travaux de mise aux normes, à savoir la réfection et l'équipement de 7 chambres simples en salle d'eau et de toilette individuelle, la réfection des sanitaires communs et la réfection des parties communes du premier étage. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100 760,70 €.

Madame la Présidente de l'association « le Vallon » sollicite auprès du Département une subvention, compte tenu du constat qu'une grande fraction des résidents vient des départements limitrophes de Toulouse. A noter, qu'au titre de l'année 2019, 103 tarn-et-garonnais ont pu bénéficier de cette structure, soit 3% du nombre total des résidents.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subventions collectivités.....	30 000,00€
Autofinancement.....	40 760,70€
Emprunt.....	<u>30 000,00€</u>
	100 760,70€

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'investissement de 3 022 € (soit 3 % du coût prévisionnel des travaux) à l'association « le Vallon », gestionnaire d'une maison d'accueil et d'un hôtel hospitalier dans l'enceinte de l'hôpital de Rangueil à Toulouse, pour des travaux de mise aux normes, à savoir la réfection et l'équipement de 7 chambres simples en salle d'eau et de toilette individuelle, la réfection des sanitaires communs et la réfection des parties communes du premier étage ;
- Précise que la dépense correspondante sera imputée à l'article 204220, sous-fonction 58 (X914 – n° SDC01591) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC